

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 14 (1906)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Parchemins de famille  
**Autor:** Cart, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14621>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

certain que nous ayons, en cette matière, réalisé un réel, un véritable progrès.

E.-L. BURNET.

---

## PARCHEMINS DE FAMILLE

---

Dans son *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués*, M. Albert de Montet, membre et pendant un temps secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande, a consacré une page à la mémoire du docteur *Louis Levade*, de Vevey. Mon intention n'est point de retracer ici en quelques mots la biographie de l'honorable praticien. Pour cela, il faudrait que je fusse ce spécialiste que je ne suis pas. Mais un membre de la famille du médecin veveysan ayant bien voulu me confier un dossier concernant ce dernier, je transcris ici les pièces qui me paraissent le plus propres à intéresser un public assez spécial. Le dossier lui-même comprend 35 numéros relatifs à des faits qui se sont produits dans l'espace d'un siècle et demi<sup>1</sup>. Ces documents, comme tous ceux qui leur ressemblent, et par le fait même des matières qui en constituent le fond, — soit contrats de mariage, lettres de bourgeoisie, diplômes de sociétés, etc., — renferment des renseignements précieux sur la mentalité de telle ou telle génération et sur l'esprit de l'époque où cette génération a vécu. Les mœurs, les usages et les coutumes, les préjugés et les aspirations de ces temps déjà plus ou moins reculés, apparaissent dans leur vitalité première et sous un jour qui permet de mieux les comprendre, surtout si on les compare aux temps plus récents.

Les parchemins de la famille Levade ne nous introduisent sans doute pas dans les arcanes de l'histoire générale, de la

<sup>1</sup> Ce dossier appartient maintenant au *Vieux-Vevey*, musée historique, au Musée Jenisch.

grande histoire, pas même dans l'histoire plus spéciale du pays, mais ils rappellent un côté intéressant de la vie familiale et bourgeoise de ce dernier à une époque qui nous devient toujours plus étrangère. Aurais-je estimé trop grande la valeur de ces vieux documents en supposant que le plaisir que j'ai éprouvé en les étudiant pourrait être partagé par d'autres que moi ?

## I

Le plus ancien en date des parchemins de la famille Levade est du 28 février 1671. C'est le *contrat de mariage de Cyprien Levade*, le premier des membres de cette famille qui se soit établi en Suisse. A l'époque de son mariage, il habitait encore la France. Ce contrat, sur quatre feuillets in-4° de beau parchemin, est, comme du reste plusieurs des autres parchemins, d'une fort belle écriture. Les premières pages nous intéressent seules, je les transcris en en conservant scrupuleusement l'orthographe :

A tous ceux qui ces pntes (présentes) verront scavoir faisons comm' ainsy soit qu'a la gloire de Dieu mariage ayt esté traicté, lequel Dieu aydant sera solempnisé, Entre sieur Cyprien Levade chirurgien a lyon filz de feu sieur Jean Levade quand vivoit habitant du Mont de Marsan en Guienne et de damoizelle isabeau Delasalle espoux advenir d'une part, Et damlle Anna Neutte fille de sieur pierre Neutte drappier demeurant a Seddan et de damoizelle marie Lespine espouze advenir d'autre part, pour ce est Il ainsy que par devant Louis Rougeault notaire Royal a lyon soubzsigne et presens les tesmoins soubznommés, Establys en personnes les d. Futeurs espoux et espouze, lesquels de leurs bons grés pour eulx et les leurs au traicté amiable de leurs amys en ces fins assemblés. proceddans le futur espoux du consentement qu'il dict avoir reçu de lad. damlle sa mere et encor de celluy de louys Levade son frere de present a Marseille et de monsieur Debourdieu son oncle pasteur en l'église P. R. (prétendue réformée) de Montpellier pour lesquels est cy present sieur samuel Gervais bourgeois

du d Lyon ayant d'eulx charge a l'effet des presentes par les misives qu'ils luy ont escriptes, etc.

Ce qui suit est relatif aux dons réciproques que se font les futurs époux et spécialement la reconnaissance que le mari fait à sa femme des biens qu'elle lui apporte.

A teneur de ce document, le père de Cyprien, Jean Levade, était mort à cette époque, mais, aussi bien que pour leurs ascendants, le mariage de Cyprien et d'Anna n'était légal que si les futurs époux étaient autorisés par des parents à des degrés divers, pères, mères, frères ou oncles. La loi française exige encore une formalité du même genre. Quant à la position religieuse des futurs époux elle était exactement la même, tous deux étaient nés protestants et continuaient à l'être.

A Lyon, Cyprien Levade exerçait déjà la profession de chirurgien ou médecin, qui allait devenir, chez ses descendants, une tradition de famille.

## II

Lors de son mariage en 1671, Cyprien Levade, nous l'avons vu, était établi à Lyon, mais on sait qu'à cette époque, et depuis longtemps déjà, les réformés français étaient les victimes d'une persécution dont l'année 1685 devait marquer l'apogée. Avant que l'édit de Nantes eût été officiellement révoqué, bien des religionnaires — comme les catholiques appelaient les protestants — avaient quitté la France et cherché un refuge en divers pays, et entre autres en Suisse. Il paraît que, peu avant 1685, Cyprien Levade avait lui aussi émigré. C'est du moins ce que nous apprend le second document que nous avons entre les mains. C'est, en date du 2 février 1685, la *lettre de bourgeoisie* délivrée par la ville de Vevey à Cyprien Levade. En voici la teneur :

Nous le Banderet Commandeur et Conseil de la Ville de Vevay<sup>1</sup> scavoir faisons qu'a l'humble requeste du sieur Cyprien Levade originel de Mont de Marsan en Guienne, Chirurgien de Proffession dès quelque temps habitué icy, sur de bons certificats ou il a donné des preuves de sa probité et capacité en son art, Receu aussi au nombre de Leurs Exces Nos Souverains Seign<sup>rs</sup> de la République et Canton de Berne, nous L'avons reçu et admis avec Jacob, Jean Anthoine et David ses fils comme par ceste les recevons et admettons Luy pnt (présent) et humblement remerciant au nombre des Bourgeois de ceste dite Ville de Vevay, pour eux et leur postérité masle qui naitra en loyal mariage a perpetuité pour pouvoir eux comme nouveaux et Leur dite postérité comme anciens Bourgeois jouir des mêmes droits, privilèges, Libertés, franchises, communages et bocheages dont Les autres anciens et nouveaux Bourgeois respectivement peuvent et doivent jouir en faisant toutefois Leur residance dans ce Lieu. Ce que dessus neantmoins sous promesses faites par Le d<sup>r</sup> S<sup>r</sup> Levade par sermt solennel qu'il a prêté et que les siens predt prêteront a ladvenir de bien et fidellement observer les conditions suyvantes. Premièrement de hanter frequemment les sstes (saintes) predications, vivre et mourir en toute piété selon La Religion Chrestienne Reformée, etc.

Les autres conditions avaient trait à l'obéissance aux ordres de LL. EE. ; à la fidélité qu'on leur devait, ainsi qu'à la ville de Vevey. Les nouveaux bourgeois devaient être « fournis d'armes et munitions nécessaires en faicts de guerre tant pour le service de Leurs dtes Exc<sup>es</sup> que pour la dite Ville ». En cas contraire, ils seraient privés de la bourgeoisie, sans qu'il leur soit rien restitué de la contribution moyennant laquelle celle-ci leur avait été accordée, soit « la somme de cent escus blans, un mousquet assorti et un seau en cuyr bouilli. »

Toutefois Levade avait été dispensé de la contribution qu'on aurait pu lui demander pour ses trois enfants, parce

<sup>1</sup> L'orthographe de ce nom a eu, à travers les âges, une singulière fortune, autant du moins qu'on peut en juger d'après nos Parchemins. Dans la seconde syllabe, on a hésité longtemps entre l'*a* et le *e*. Ainsi, en 1655, Vevay ; en 1693, Vevey ; 1694, Vevay et ainsi de suite en alternant continuellement. Il est probable que cette orthographe est maintenant fixée pour toujours.

qu'il avait promis « de panser les pauvres qui seront à la charge du charitable Hospital de ce lieu sans autre recompense que de la valeur des drogues et meme de servir le public en temps de peste. »

La pièce est donnée « sous le scel de cette dite Ville près le seing du secretaire d'Icelle ». Le sceau est une simple oublie entre deux morceaux de papier, avec la devise : *Communitas Viviaci.*

Il importe de signaler la condition première imposée aux nouveaux bourgeois. Elle dénote une préoccupation religieuse et confessionnelle qui s'explique par le besoin de maintenir à un certain degré le niveau religieux du pays, et par les circonstances de l'époque qui, grâce aux persécutions dont les huguenots français avaient à souffrir, contribuaient à accentuer davantage l'antagonisme entre le protestantisme et le catholicisme.

Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer le nom du secrétaire du Conseil : *Magnyn* ou, comme il l'écrit aussi, *Magny*. C'est en effet un personnage comme on en rencontre peu à cette époque. Bourgeois de Vevey, assesseur baillival, secrétaire du Conseil pendant plus de trente ans, soit jusqu'en 1703, année où il fut remplacé par F.-L. de Palézieux dit Falconnet, Magny était soupçonné de partager les idées des mystiques du xvii<sup>e</sup> siècle, et, en particulier, celles de la fameuse Antoinette Bourignon, lorsqu'il fut accusé de répandre dans la ville des réfutations de ce que prêchaient les ministres, lorsqu'ils attaquaient le piétisme du haut de la chaire. Il dut se justifier devant la commission nommée à ce sujet par LL. EE. Il partit alors pour Genève, mais il revint mourir à Vevey, en 1730, sans postérité.

Magny avait été le tuteur de M<sup>me</sup> de Warens, la célèbre protectrice de J.-J. Rousseau, et il semble qu'il ait exercé dans le sens du mysticisme une certaine influence sur sa pupille alors qu'elle était toute jeune. On voit, par des

lettres qu'il lui écrivait, que s'il était un peu trop latitudinaire en fait de doctrines, il ne laissait pas que d'adresser à M<sup>me</sup> de Warens de sérieuses admonitions. Tout cela sans doute avant l'abjuration de cette femme singulière <sup>1</sup>.

Une note inscrite au pied de la lettre de bourgeoisie indique que Cyprien-Louis, fils de feu Jacob Levade et petit-fils de Cyprien ci-dessus nommé, a demandé au Conseil de Vevey de le reconnaître comme bourgeois. Ses enfants sont également reconnus. La note est de 1749 ; le notaire L. Marchand, étant secrétaire du Conseil.

A cette époque, Cyprien-Louis avait quatre enfants (Barthélemy-Abram-Louis, 1739 — Marie-Anne-Françoise-Marguerite, 1741 — Jeanne-Marguerite-Elisabeth, 1745 — et Louis, 1748). Mais une seconde note, de 1775, témoigne que les enfants ci-dessus nommés ont été reçus bourgeois et que les trois enfants nés depuis lors l'ont été également (Jean-David-Paul-Etienne, 1750 — Jeanne-Albertine, 1752 — Marie-Anne-Mildrad, 1754). De Palézieux dit Falconnet, était, à cette date de 1775, notaire public et secrétaire de la Ville.

### III

De l'acte de bourgeoisie dressé en faveur de Cyprien Levade, il est intéressant de rapprocher celui qui fut délivré, à la date du 20 novembre 1701, à un autre protestant français établi à Vevey, savoir :

Le S<sup>r</sup> *Estienne Justamond*, apothicaire de Montpellier (d'après une autre pièce « originaire de Marsillargues en Languedoc »), depuis plusieurs années réfugié à Vevey et Immatriculé au nombre des sujets de LL. EE. nos souverains seigneurs de la République et Canton de Berne.

<sup>1</sup> Voir sur Magny l'ouvrage de M. Jules Chavannes : *Les Réfugiés français dans le pays de Vaud*, p. 102. et sur les relations de Magny avec M<sup>me</sup> de Warens, les articles de M. Albert de Montet dans la *Revue historique vaudoise* : 1898 et 1899. Et surtout l'intéressant opuscule de M. le professeur Eug. Ritter, *Magny et le piétisme romand*.

La seule différence entre cette lettre et celle concernant Cyprien Levade, consiste en cette clause que le nouveau bourgeois et sa postérité n'étaient pas admis « à prétendre à aucune des charges politiques à perpétuité » — privilège qui avait été accordé à la famille Levade. Cette différence provenait sans doute de ce que Justamond n'avait payé que 500 florins de contribution, tandis que Levade avait livré 100 écus<sup>1</sup>. Cependant il était entendu que Justamond payerait encore 500 florins s'il requérait le même droit que les Levade.

Il n'y aurait pas eu lieu de parler ici de ce Justamond si ce personnage n'avait eu aucune relation avec les Levade. Il ne devait pas rester étranger à cette famille, car, en 1694, il épousait Marianne Levade, fille de Cyprien et d'Anna Neutte. Son fils, *Cyprien*, eut lui-même plusieurs fils, et les Justamond continuèrent ainsi la profession de pharmaciens. Il semble qu'après trois ou quatre générations cette famille se soit éteinte.

La lettre de bourgeoisie porte la signature — nouvelle manière, — du secrétaire de la ville, Magny. Elle est munie d'un sceau en cire brun-verdâtre, renfermé dans une boîte en bois rattachée au parchemin par un fort ruban jaunecanari et bleu de ciel. La devise du sceau est : *communitas Viviaci*.

#### IV

Dans la lettre de bourgeoisie délivrée le 2 février 1685 à Cyprien Levade, il est fait mention de ses trois fils. L'aîné *Jacob*, époux de Marie-Françoise Bernard, né en 1674, s'était, dès 1704, établi à Bex en qualité de chirurgien-pharmacien. Une note, d'une main inconnue (n° 8 du Dossier) nous apprend qu'il eut six enfants, dont l'aîné, *Cyprien-Louis*

<sup>1</sup> L'écu blanc valait fr. 3 et le florin environ fr. 0.50. Levade aurait payé fr. 300 et Justamond fr. 250.

naquit à Bex en 1707. Mais ce que cette note présente d'original, c'est que l'auteur ne manque jamais d'indiquer sous quel signe du zodiaque l'enfant vient de naître. Pour Cyprien, par exemple, c'est la Vierge; pour deux des filles, le bouquetin, pour deux autres, le verseau et pour la dernière, les gémeaux. Seulement, le piquant de la chose, c'est qu'il n'y a pas toujours concordance exacte entre le mois indiqué et le signe du zodiaque. Quel pouvait bien être ce particulier si épris d'astronomie à moins que ce ne fût d'astrologie? Le caractère de l'écriture ne nous a pas permis de le découvrir.

Le fils de Jacob Levade désirant poursuivre à l'étranger ses études de médecin-pharmacien, avait besoin d'un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité compétente de son lieu de naissance. Voici cette pièce datée de Bex, 7 mars 1728.

*Attestation pour le S<sup>r</sup> Cyprien Levade, bourgeois de Vevay.*

Nous le Président et Conseil de l'hble (honorable) communauté de Bex au gouvernement d'Aigle, canton de Berne en Suisse, faisons savoir par les présentes à tous ceux à qui il appartiendra qu'estant assemblés sur la maison de ville dudit Bex pour y traiter des affaires qui regardent son économie, Par devant nous s'est présenté le S<sup>r</sup> Cyprien-Louys Levade, chirurgien et pharmacien, fils du S<sup>r</sup> Jacob Levade, maître chirurgien et pharmacien, bourgeois de Vevay et demeurant audit Bex avec sa famille depuis l'année 1704, Expose le S<sup>r</sup> D<sup>r</sup> Levade qu'estant en dessein d'aller dans les pays étrangers pour s'y perfectionner dans lesdites professions de chirurgien et pharmacien, il luy estoit fort nécessaire d'avoir un acte de sa vie, mœurs et comportement comme aussi de son extraction afin d'en faire conster où de besoin, qu'ainsi il nous prioit de le lui accorder.

Là-dessus, le Conseil certifie que le S<sup>r</sup> Cyprien-Louis Levade est né en loyal mariage, qu'il s'est toujours conduit comme un « brave et sage garçon sans commettre aucune action reprochable qui soit venue à notre connaissance ». Comme praticien, on a remarqué en lui « beaucoup d'adresse et d'exactitude » et surtout « une grande inclination de se

pousser et d'acquérir des connaissances » en médecine et chirurgie.

Le certificat est délivré « sous le sceau des armes de la communauté et celui d'Egrege et Provide Jacob Genet, châtelain ». L'un des sceaux est une simple oublie entre deux papiers ; l'autre, plus petit, en cire, portant un arbre. La signature est celle du greffier J.-C. Veillon.

Le lendemain, soit le 8 mars, Cyprien-Louis recevait le passeport qui lui était indispensable pour se mettre en route et séjourner dans les lieux où il pourrait continuer ses études.

Nous le banderet, commandeur et Conseil de la Ville de Vevay au Canton de Berne en Suisse, sur la requête du Sr Cyprien-Louis Levade, aagé d'environ vingt ans, portant perruque blonde, taille médiocre, chirurgien et pharmacien de ses professions, désirant d'aller voyager dans les Pays étrangers pour se perfectionner dans ses dites professions !...

Le reste commé dans le certificat délivré par l'autorité de Bex auquel on en réfère. Seulement la pièce, en donnant les noms des père et mère de Cyprien-Louis, ajoute que ces bourgeois de Vevay, sont « tous gens de bien et d'honneur, de franche et libre condition. » Le passeport requiert « tous seigneurs, gouverneurs, commandans, gardes des ponts, ports et passages et autres » de procurer « ayde et faveur au besoin » au dit Levade.

Le sceau en cire rouge, bien conservé, porte cette devise : *Petit sceau de Vevay.*

Pour un passeport, il faut avouer que celui-ci n'entrait pas dans des détails trop minutieux sur la personne de Cyprien-Louis. Comment le distinguer entre tant d'autres jeuneaux portant perruque blonde et de taille médiocre ? Il est vrai que l'on voyageait moins que de nos jours, et sans doute que l'on comptait sur le coup d'œil exercé des fonctionnaires auxquels le voyageur aurait à faire et qui ne risqueraient pas de le confondre avec des sosies possibles.

V

Neuf années se sont écoulées durant lesquelles Cyprien Levade a eu le temps d'achever ses études, de rentrer en Suisse et de s'établir comme pharmacien à Lausanne. Il songe alors à fonder un foyer en se mariant. C'était en 1737. Voici le texte de son *contrat de mariage* avec M<sup>lle</sup> Judith Genevois.

Au nom de Dieu, Amen. Ce jourd'huy treizième Juin mille sept cent trente-sept, Traité de mariage a esté fait, arrêté et promis l'accomplir dans l'Eglise des fidelles par les ceremonies en tel fait accoutumées entre Monsieur Cyprien-Louis Levade, bourgeois de Vevay, Mtre Apotiquaire habitant à Lausanne, assisté de Monsieur Jacob Levade son Père d'une part, et Demoiselle Judith, fille de feu Monsieur Jean Genevois, vivant habitant au dit Lausanne assistée et agissante par l'avis et autorité de Demoiselle Magdeleine Genevois, vefve de Monsieur Jean Barnaud, sa gr. mère, des spectables et scavants Barthélemy Barnaud, Pasteur à La Tour, Abram Marindin, Pasteur en la Rossignière, et de Monsieur François-Louys Secretan, citoyen du dit Lausanne, ses oncles, d'autre part.

Suivent les détails relatifs aux rapports financiers des nouveaux époux. Cette pièce a été dressée à Lausanne « en présence des parents susnommés et de spectable et scavant Abram Louys De Coppet, ministre du Saint-Evangile, demeurant au dit Lausanne, témoins. »

Point de sceau ; la signature sans désignation de fonctions : Secretan.

Entre la forme de ce contrat et celle du contrat de Cyprien Levade, grand-père de Cyprien-Louis, il n'y a que de légères différences provenant sans doute de ce que le premier de ces actes a été rédigé à Lyon, le second à Lausanne, à soixante-six ans de distance et dans des milieux tout autres. Cependant, des deux côtés, on exprime la pensée qu'un bon et loyal mariage ne saurait être conclu sans la bénédiction divine.

VI

Les deux derniers parchemins que nous avons à considérer nous transportent sur un terrain tout autre que celui des mariages. Il s'agit ici de diplômes délivrés aux requérants par des sociétés ou confréries veveysannes qui subsistent encore et dont l'une, en particulier, occupe une large place dans la vie intérieure de la gracieuse cité des bords du Léman. Voici le premier de ces diplômes. Il est délivré à Cyprien Levade, le chef de la famille :

*Acte de la noble société des archers de Vevey.*

Nous le Roy et Conseil de la noble société du tirage de l'arc de la ville de Vevey, scavoir faisons qu'a la Requête du S<sup>r</sup> Cyprien Levade M<sup>re</sup> Chirurgien, bourgeois du dit Vevey, Nous L'avons reçu et incorporé et agrégé au nombre des Immatriculés de nostre ditte société de l'arc, Pour luy et sa postérité masle née et à naistre en loyal Mariage, Pour pouvoir jceux jouir des mesmes droits, Avantages et Privilèges présents et futurs que les autres Immatriculés, d'intention qu'il se rengera et les siens predits aux Loix et Ordonnances de cette noble société faites et à faire, sous les peines y contenues et moyennant la somme de cent florins que le d<sup>t</sup> S<sup>r</sup> Levade a payé et satisfait a consentement, dont en sera et les siens tenu quitte a perpétuité. En foy d'icestes données sous le scel des armes ded. noble société, Prés la signature du notaire soubsigné, connétable et secrétaire d'jcelle.

20 mars 1695

DE PALEZIEUX  
dit Falconnet  
not.

Sceau en cire rouge.

L'écusson porte une flèche posée sur un arc et repose sur une panoplie de canons et de drapeaux.

VII

Etienne Justamond, dont nous avons constaté l'admission à la bourgeoisie de Vevey, avait un fils qui portait le même prénom que son grand-père Levade. En 1744, ce *Cyprien*

*Justamond* demandait à faire partie de la *Confrérie des Vignerons*. A la date du 26 juillet de cette même année, sa demande lui était accordée en ces termes :

Nous l'Abbé et Conseil de la loüable Confrérie des Vignerons de la Ville et District de Vevey, fondée en St Urbain, scavoir faisons que ce jourd'huy vingt-sixième de juillet mille sept cent quarante quatre, Par devant nous s'est présenté sieur Cyprien feu sieur Estienne Justamond, Bourgeois et maître apotichaire et pharmacien de ceste ville Requerant qu'il nous plaise le recevoir e<sup>t</sup> incorporer au nombre des Freres et membres de ceste société, Offrant payer la contribution ordinaire. Ce qu'ayant été mis en délibération et considéré la Probité, bonnes mœurs et merites du dit sieur Justamond, L'avons en conséquence reçu et Immatriculé dans notre ditte société et ses masles legitimes nèz et à naître, sous l'expresse Reserve que lorsque ses dits successeurs desireront de profiter des Revenus et Privileges de cette Confrerie Ils seront obligez de s'en faire reconnoître en Conseil, ayant atteint l'aâge competent et en payant la Recôgce usitée. Ayant été faite présente Passation pour et moyennant la somme de Trente florins, outre l'honoraire accoûtumé, Le tout appliqué au profit de ditte société, Et comme bien payé au contentement du dit N. Conseil. La présente Leurs servira de quictance perpetuelle, ayant d'ailleurs promis le susd. sieur Justamond, sur les mains de sa Reverence, d'etre bon et loyal Frere, de procurer l'honneur et l'avantage et l'utilité de cette dite société et d'en eviter le dommage de tout son Pouvoir. De meme aussi se conformer aux loix et Ordonnances statüees et a etablir par le dit Conseil fidelement et sans contredict. Ainsi a été fait et passé en Chambre consiliaire audit Vevey. Comme font foy le scœlé armorial de la dite Confrerie Et le seing notarial du secretaire d'Icelle.

En note : Ce même jour 26 juillet 1744, le s<sup>r</sup> Daniel Anthoine fils ayné du sieur Justamond fut reconnu.

Le sceau en cire rouge.

Le secretaire

L. BRENCHAUD.

## VIII

Cyprien-Louis Levade mourut en 1783, à l'âge de 76 ans. Sa descendance était représentée par ses cinq enfants :

Louis, Docteur-Médecin ; David, professeur en théologie ; Marianne, épouse du ministre Ch. Bugnion ; Mily, épouse de M. Bourgeois, conseiller ; Albertine, qui resta célibataire.

*Louis*, l'aîné de la famille, était né le 18 mars 1748 à Lausanne. D'après une des pièces du dossier (n° 16), il passa, de 1766 à 1770, quatre années à Berne en apprentissage chez un apothicaire nommé Sigismond Wyttenbach, qui lui délivra un certificat très élogieux. En 1770, il se rendit à Leyde pour y poursuivre ses études de médecine, et, en 1772, il y recevait le bonnet de docteur. Après un séjour à Paris (1772-73) où il fréquenta les hôpitaux, il entra en 1774, en qualité de médecin privé, chez le comte Orloff, à St-Pétersbourg. — L'année suivante, de retour en Suisse, il ouvrit à Vevey son cabinet de médecin. Enfin, en 1776, il épousa sa cousine *Anne-Marie Justamond*, fille de Jean-Rodolphe, pharmacien à Vevey.

Tout en indiquant brièvement les diverses étapes que le docteur Levade a parcourues, je n'ai pas songé, je l'ai dit, à écrire sa biographie. Ce ne sont donc là que de simples notes chronologiques que les pièces renfermées dans le dossier aideraient à compléter. Entre autres choses, en effet, on y trouve plusieurs diplômes délivrés au docteur par des sociétés savantes, des liasses de lettres, et parmi ces dernières celles que, de 1800 à 1808, Levade reçut de la princesse d'Anhalt-Dessau, une de ses plus dévouées clientes ; celles de Charles Levade, son fils (de 1805 à 1822) mort aux Indes, officier au service de la célèbre Compagnie ; d'autres encore de savants, sur des sujets d'antiquités ou d'histoire naturelle ; des autographes, parmi lesquels on remarque ceux des landammans Pidou et Muret, etc., etc.

A sa mort, survenue le 2 août 1839, le docteur Louis Levade laissait des descendants dont l'un, entre autres, son fils *Pierre-David-Barthélemy*, né en 1781, fut le père de mademoiselle *Lydie*, épouse du pasteur *Victor Cuénod*, mort en

1876, à Morges, et de mademoiselle *Caroline*, épouse du pasteur *Paul Burnier*, mort à Lausanne en 1882. Mademoiselle *Charlotte Levade*, morte en 1896 à Clarens, a été le dernier membre de la famille qui ait porté le nom de Levade. Ce nom s'est donc éteint avec elle.

J. CART.

---

## PRIÈRES ET SECRETS

---

Les progrès de la médecine et de la chirurgie ont fait un peu oublier les anciennes habitudes et pratiques médicales de nos aïeux, basées sur des superstitions antiques aussi bien que sur une foi naïve dans la toute-puissance de Dieu... et quelquefois de celle du diable. Il y aurait maintenant tout un travail intéressant et précieux à faire sur ces croyances et sur la manière dont les meiges opéraient les guérisons qu'on voulait bien leur attribuer. En attendant, je pense intéresser quelques personnes en publiant ici un certain nombre de ces anciennes formules qui jettent parfois un jour curieux sur les mœurs et les habitudes d'autrefois.

### *Prière contre toute inflammation.*

Dites trois fois : Feu, Feu, Feu ; je te commande au nom de Dieu que tu perde ta chaleur, comme Juda a perdu sa fureur quand il a trahi Notre Seigneur ; au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Il faut réciter cette prière trois fois et avec foi en passant les deux doigts alentour du mal en récitant cette prière. Et il faut faire le signe de la Croix trois fois, chaque fois que l'on récite cette prière ; et souffler aussi trois fois sur le mal, chaque fois que l'on récite cette prière.

Quand on a récité toute la prière, il faut dire : Dieu vous bénisse.